

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

Le Préfet, Délégué Territorial du CNDS
et
Le Président du CROS de Guadeloupe

A

Madame, Monsieur les Présidents
d'association sportive (clubs et ligues)

Pôle : Sports

Affaire suivie par : Maggy GAVEAU

Téléphone : 0 590 81 01 72
maggy.gaveau@drjscs.gouv.fr

Référence : SPAPS/MG/2013.33

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La commission territoriale du CNDS de la Guadeloupe se réunit **le jeudi 24 janvier 2013**. Cette commission lancera la campagne de subvention 2013 au titre de la part Territoriale du CNDS.

Par conséquent, nous vous communiquons dès à présent les dates et lieux des réunions d'information pour les clubs, ligues et comités.

Pour toutes informations et afin d'obtenir des réponses aux questions pratiques qui peuvent se poser sur la constitution du dossier, nous vous invitons à participer aux réunions d'information suivantes:

- **Marie Galante** : vendredi 01 février 2013 de 17h00 à 20h00 dans les locaux de la communauté des communes de Grand Bourg
- **Saint Martin** : Jeudi 07 février de 18h00 à 20h00 à la CCI de Marigot
- **Saint Barthélémy** : vendredi 08 février 2013 dans la salle de la capitainerie de Gustavia
- **Grande Terre** : jeudi 31 janvier à 18h00 à la DJSCS du Raizet Abymes
- **Basse-Terre** : Mardi 05 février 2013 à 18h00 à la DJSCS de Basse Terre

Lors de ces réunions, la note explicative vous sera présentée, celle-ci doit vous aider à compléter le dossier de demande de subvention (CERFA).

Votre dossier devra être retourné pour le **04 mars 2013, délai de rigueur**. Pour effectuer votre demande vous vous aiderez de la notice qui détaille les modalités de renseignement du dossier CERFA. Nous attirons votre attention sur la rédaction des fiches 3.1 (description de l'action à financer) et 6.2 (relative au bilan de l'action subventionnée l'année passée).

Les dossiers des associations qui ne fourniront pas ces fiches ne seront pas instruits.

Afin de vous simplifier la tâche, nous vous proposons le dossier CERFA électronique disponible en téléchargement à partir du 25 Janvier 2013 sur les liens internet suivants :

Site internet du CROS de Guadeloupe : <http://www.crosgua.org/>.

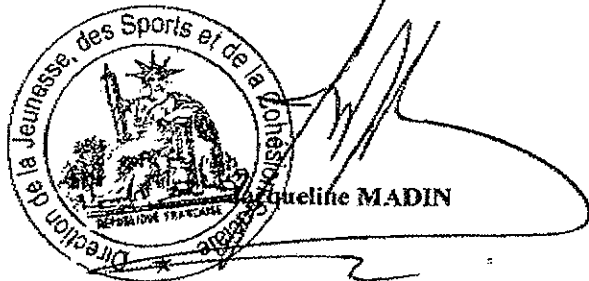
Site de la préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>

Une fois complété, l'original du dossier CERFA doit être adressé à la DJSCS et la copie complète au CROS de la Guadeloupe pour le 04 mars délai de rigueur. Les dossiers qui ne seront pas transmis aux 2 destinataires ou hors délais ne seront pas instruits.

Nous vous rappelons que le numéro d'affiliation à votre fédération nationale, le numéro de SIRET et le numéro d'agrément sport (DJSCS) constituent les conditions impératives pour l'attribution d'une subvention CNDS (à renseigner sur l'imprimé CERFA).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Délégué Territorial Adjoint du CNDS



Le Président du CROS
Co-Président de la commission territoriale

